

DIMANCHE 7 OCTOBRE 2018 / 10H30

DÉPART PLACE DE LA RÉPUBLIQUE DEVANT LE PALAIS DE JUSTICE

COURSE À PIED / 10 KM

LES **10 000**
Maîtres



ORGANISÉE PAR LE BARREAU DE BORDEAUX



- COURSE DES ENFANTS À 10H
- BUFFET CAMPAGNARD - AIRE D'ARRIVÉE

- VOTRE ARRIVÉE EN VIDEO
- MENEURS D'ALLURE



RUNNING
Bordeaux



INSCRIPTIONS / www.10000maîtres.com / École des Avocats - 18 rue Maréchal Joffre - Bordeaux

CONTACT / M^e Alexis GARAT • 06 74 67 10 21 • alexis.garat@free.fr



Déjà la 15^e édition ! Dimanche 7 octobre 2018, nous tenterons de vous faire (re)découvrir le centre historique de Bordeaux au travers d'une «balade» pédestre exceptionnelle de 10 km. Rejoignez-nous ! Vous apprécierez ainsi à sa juste valeur l'évènement que constitue "Les 10 000 Maîtres", un moment unique à apprécier aussi lors de la course enfants et du buffet d'après course où le «Maître» mot restera toujours : la convivialité.

Le Comité d'organisation

À partir du 4 septembre, possibilité d'inscription
et retrait des dossards à l'École des Avocats
18, rue du Maréchal Joffre à Bordeaux (Tél. 06 74 67 10 21).

PROGRAMME DIMANCHE 7 OCTOBRE 2018

- 8H/10H** | **Retrait des dossards** pour tous les concurrents au village partenaires, Place de la République. Inscription des concurrents retardataires (dans la limite de 800 coureurs).
- 8H/9H30** | **Inscription gratuite des enfants** dans la limite des places disponibles. Retrait des dossards enfants.
- 10H** | **Départ de la course des Enfants** (1 km et 1,4 km).
- 10H15** | **Echauffement Fitness.**
- 10H30** | **Départ de la compétition Adultes** (10 km) devant le Palais de Justice (Place de la République).
- 12H** | **Remise des trophées** sur le podium (village).
Buffet campagnard offert dans le village partenaires.

RÈGLEMENT

ORGANISATION

“Les 10 000 Maîtres” sont organisés par l'ASBB, Association Sportive du Barreau de Bordeaux, le dimanche 7 octobre 2018.

PARCOURS

Le parcours de 10 km se déroulera dans le centre historique de Bordeaux avec traversée du Pont de Pierre. Le départ et l'arrivée sont fixés devant le Palais de Justice, Place de la République.

SÉCURITÉ (IMPORTANT)

Le parcours centre-ville traverse à différentes reprises les voies du tramway. Il est rappelé que celui-ci reste prioritaire, les coureurs doivent impérativement s'arrêter pour céder le passage.

DROITS D'INSCRIPTION

19 euros par adulte dont 1 euro versé à une oeuvre caritative. Gratuité pour les enfants et les élèves avocats.

PARTICIPATION (IMPORTANT)

Pour s'inscrire, conformément à l'article L231-3 du Code du Sport, tout coureur doit présenter une licence sportive actualisée ou un certificat médical datant de moins d'un an.

La course “Les 10 000 Maîtres” est réservée aux membres des professions judiciaires et para-judiciaires (magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, experts comptables, experts judiciaires, gendarmes et policiers...) ainsi qu'à leur personnel et leurs invités. Les membres des sociétés ou partenaires de l'événement pourront également participer. La limite d'inscription est fixée à 800 coureurs.

ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS (dans la limite des disponibilités)

- Par correspondance avant le 26 septembre à l'adresse suivante : M^e Alexis Garat
101, cours d'Alsace et Lorraine - 33000 Bordeaux
- Par internet : www.10000maîtres.com
avec envoi du chèque à l'ordre de l'ASBB ou paiement en ligne sur le site
- Inscription possible à l'Ecole des Avocats
18 rue du Maréchal Joffre - Bordeaux
du lundi au vendredi (10h/12h et 14h/16h)
du 4/09 au 3/10 (dans la limite des disponibilités).

Envoyer le bulletin d'inscription avec un chèque de 19 euros pour le règlement des droits d'inscription à l'ordre de l'ASBB, accompagné du certificat médical ou de la copie de la licence sportive.

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront distribués entre le 4/09 et le 5/10 à l'Ecole des Avocats - 18 rue du Maréchal Joffre à Bordeaux et dans l'aire de départ, le 7/10/2017, de 8h à 10h. Le jour de l'épreuve, avant la compétition, ils devront être fixés sur la poitrine.

CLASSEMENT ET RÉSULTATS

Affichage des résultats sur panneaux à l'issue de la course, dans l'aire d'arrivée.

RÉCOMPENSES

Les trois premiers masculins et féminins au “temps scratch”, ainsi que les enfants, se verront récompensés. Les premiers masculins et féminins de chaque catégorie du monde judiciaire recevront également un prix, sans possibilité de cumul. De plus, la 1^{ère} équipe sera également récompensée par le prix spécial du Bâtonnier.

SERVICE MÉDICAL

La direction du service médical est assurée par un médecin. La surveillance sera effectuée par la Protection Civile. Chaque athlète participe sous sa propre et exclusive responsabilité. Tout concurrent dont l'effort sera jugé excessif pourra être arrêté immédiatement.

ASSURANCE

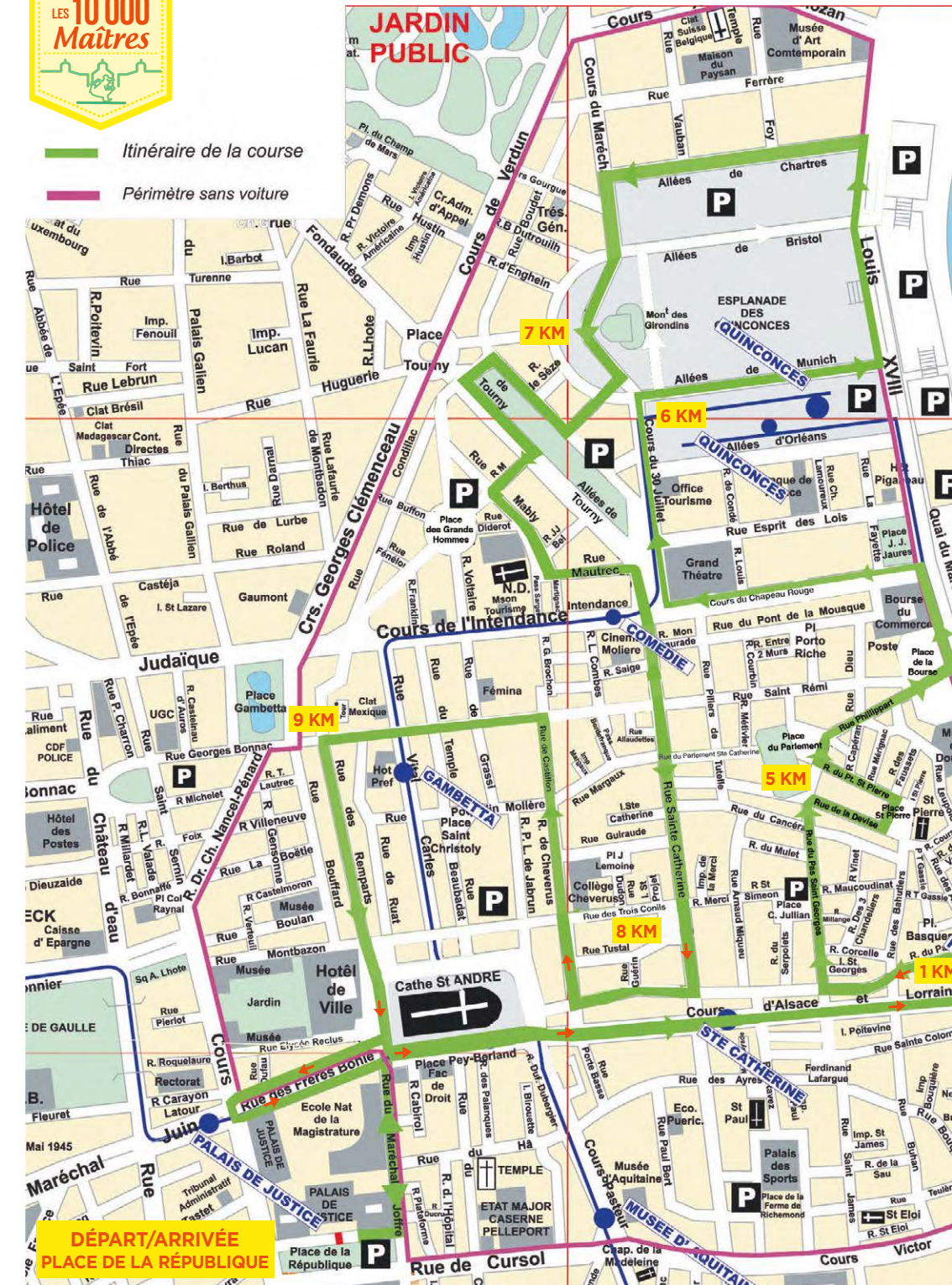
Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance collective événementielle. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Le comité d'organisation des “10 000 Maîtres” décline toutes responsabilités quant aux vols, dégradation d'équipement ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas, un concurrent ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis de l'organisateur. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.





Itinéraire de la course

Périmètre sans voiture





BULLETIN D'INSCRIPTION ENFANT

DIMANCHE 7 OCTOBRE 2018 / 10H

Nom Prénom

☐ Garçon ☐ Fille Age.....

Adresse

Code postal Ville.....

Tél.....

S'engage à participer à la course des enfants.

- ☐ COURSE N°1 / réservée aux enfants nés entre 2008 et 2011 (distance 1 km)
☐ COURSE N°2 / réservée aux enfants nés entre 2005 et 2007 (distance 1,4 km)

Je, soussigné père ou mère de l'enfant
déclare être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course
à pied daté de moins d'un an avant le départ de la course concernant mon enfant et m'engage à
le remettre à l'organisation avant le départ.

PARCOURS ENFANT 1 KM OU 1,4 KM

- Départ et arrivée devant le Palais de Justice (Place de la République)
- Descente du cours d'Albret, rue des Frères Bonie, et remontée rue du Maréchal Joffre avec un ou deux tours (sous réserve de modifications).

Signature des parents



BULLETIN D'INSCRIPTION ADULTE

DIMANCHE 7 OCTOBRE 2018 / 10H30

Bulletin à retourner avant le 3 octobre 2018 signé et accompagné

- d'un **certificat médical ou d'une licence sportive valide**
- d'un chèque pour le règlement des droits d'inscription de 19 euros libellé à l'ordre de l'ASBB (gratuit pour les élèves avocats)

À l'adresse suivante :

M^e Alexis Garat - 101, cours d'Alsace et Lorraine - 33000 Bordeaux

Je suis : ☐ Licencié(e) ☐ FFA ☐ Autre

N° de licence.....Nom du Club

☐ Non licencié(e), je déclare être en possession d'un certificat médical daté de moins d'un an avant le départ de la course et le remettre lors de mon inscription.

NomPrénom

Sexe ☐ Masculin ☐ Féminin

Année de naissance Nationalité

Profession.....

Tél. E-mail.....

Adresse

Code postal..... Ville.....

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Attention : l'article L 231-3 du Code du Sport impose à chaque coureur de présenter lors du retrait du dossier sa licence pour les licenciés d'une fédération sportive ou un certificat médical (ou sa copie certifiée conforme) de non contre indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an à la date de la compétition.

M./Mme.....

a pris connaissance du règlement 2018 et l'accepte sans restriction, ainsi que les dispositions suivantes de l'article L231-3 du Code du Sport.

Date et signature obligatoires



